

Ville de WASSELONNE



N°135/2026

Registre des arrêtés techniques
N° de nomenclature 6 Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police municipale

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de WASSELONNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L 141-2, R. 116-2 et R. 141-14,

VU le nouveau Code Pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, notamment concernant le passage dans les rues et voies publiques, les endroits de grand rassemblement, la prévention des accidents, la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 –

En raison de travaux de toiture effectués par l'entreprise CALIPRO sis 3 rue de Madrid à WASSELONNE, la circulation sera interrompue dans ladite rue en raison du stationnement d'un camion grue et le stationnement y sera interdit.

ARTICLE 2 -

Cette disposition sera applicable du jeudi 6 au vendredi 7 août 2026 de 7h30 à 17h..

ARTICLE 3 -

La grue installée devra être équipée d'un dispositif lumineux conforme aux normes en vigueur.

ARTICLE 4 –

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Toutes mesures seront prises par l'entreprise pour garantir la sécurité au droit du chantier.

ARTICLE 5 -

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour ne pas détériorer les installations aussi bien publiques que privées en place.

ARTICLE 6 -

Malgré toutes ces précautions, l'entreprise restera responsable vis-à-vis des tiers et pour tous les accidents pouvant survenir du chef de son activité.

.../.....

ARTICLE 7-

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois suivant sa date de publication.

ARTICLE 8 -

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WASSELONNE,
- Monsieur le Commandant du Centre de secours de WASSELONNE,
- SAMU 67,
- CALIPRO, 4 rue de Dublin, 67670 MOMMENHEIM,
- Le Service Technique Municipal,
- Affichage et Publicité,
- la Police Municipale,
- Archives.

Wasselonne, le 20 juillet 2026

L'Adjoint au Maire,

Jean-Philippe HARTMANN

Par délégation du Maire

